

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2012

Le Conseil Municipal de Charbonnier les Mines s'est réuni le 13 janvier 2012 sous la présidence de M. Pascal Berthelot, Maire.

Etaient présents : M. BERTHELOT, Maire, Melle JACQUET, Mme LESAIN, M. PAULET, M. LASCOVITCH, Maires Adjoints, Melle MESTRE, M. CARRION, M. PAGE, M. FARY, M. FARY, Mme ANASTACIO.

Absents :.. Mme SOUSA (qui a donné procuration à Mme LESAIN), M. LOINTIER (qui a donné procuration à M. PAULET), M. RIGAUD, M. MARQUES.

Secrétaire de séance : Mme LESAIN Nicole.

Différentes questions étaient à l'ordre du jour :

ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES ET COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A L'EPF-SMAF

Le Conseil donne son accord à l'adhésion à l'EPF-SMAF des communes de COSTAROS (département de la Haute Loire), SAINT MARCEL EN MARCILLAT (département de l'Allier) et de la Communauté de Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY (département de la Haute Loire).

RAPPORT ANNUEL DU SIEG

Le Conseil prend acte du rapport établi par le SIEG pour l'année 2010.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil décide d'octroyer au Collège de Saint Germain Lembron une subvention de 10 € par enfant de Charbonnier se rendant à Arles et une subvention de 20 € par enfant de Charbonnier se rendant en Espagne.

RENOUVELLEMENT BAIL DE LA POSTE

Le Conseil décide d'adopter le projet de renouvellement du bail de la Poste et autorise le Maire à signer le bail pour 9 ans.

LOCATION FERMAGE

Le Conseil accepte la somme de 214 € représentant la location de terrains en fermage.

VENTE D'ARBRES

Le Conseil approuve la décision de vendre le bois, suite à l'élagage de peupliers, à des particuliers et fixe le prix à 15 € le stère.

ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ACTION SOCIALE DU CNAS

Le Conseil approuve la charte de l'action sociale mise en place par le C.N.A.S..

ACQUISITION DE TERRAIN

Le Conseil donne son accord sur l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée A n° 1367 et appartenant à M. RONDINEAU, dans le cadre des travaux d'aménagement de bourg, Allée des marronniers.

Il fixe le prix à 13 € le m², en accord avec l'intéressé et rappelle que les frais seront à charge de la Commune.

VENTE DE TERRAIN

Le Conseil approuve la vente des parcelles A n° 1841 et 1948 d'une superficie de 801 m² à M. et Mme PANEFIEU, fixe le prix de vente à 10 € le m². Une servitude de passage sera créée avec l'accord des intéressés, pour permettre l'accès aux gîtes. Les frais seront à charge des intéressés.

REFORME DE L'ORGANISATION DE LA PERMANENCE DES SOINS MEDICAUX SUR LE BASSIN MINIER

Le Conseil se prononce contre un projet de l'Agence Régionale de Santé visant à diminuer la rapidité d'intervention des médecins libéraux du bassin minier en augmentation la superficie des secteurs d'intervention.

SUPPRESSION D'UN POSTE AU SEIN DE LA MAIRIE DE CHARBONNIER LES MINES

Le Conseil décide de supprimer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe permanent à temps complet (non pourvu par suite d'un départ à la retraite).

CREATION DE DEUX POSTES AU SEIN DE LA MAIRIE DE CHARBONNIER LES MINES

Le Conseil décide de créer deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 18 heures pour l'un et 28 heures pour l'autre.

TABLEAU DES EFFECTIFS PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil adopte le nouveau tableau des effectifs du personnel communal :

| | | |
|-------------------------|---|----------------------|
| - Attachée territoriale | 1 | 35/35 ^{ème} |
| - ATSEM | 1 | 13/35 ^{ème} |
| - Adjoint technique | 1 | 22/35 ^{ème} |
| - Adjoint technique | 1 | 27/35 ^{ème} |

| | | |
|---------------------|---|----------------------|
| - Adjoint technique | 1 | 20/35 ^{ème} |
| - Adjoint technique | 1 | 35/35 ^{ème} |

Ces emplois sont pourvus.

| | | |
|---------------------|---|----------------------|
| - Adjoint technique | 1 | 18/35 ^{ème} |
| - Adjoint technique | 1 | 28/35 ^{ème} |

Ces emplois ne sont pas pourvus.

LOCATION EN URGENCE

Le conseil donne son accord pour loger en urgence un particulier dans un logement communal situé rue Frédéric Mistral de type F2 à compter du 1^{er} Février 2012 pour une durée de 6 mois. Il décide de fixer le loyer à 220 € par mois

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe l'assemblée de l'arrêté préfectoral concernant le schéma départemental de coopération intercommunale. Au sein de la Communauté de Communes du Lembroun Val d'Allier, il n'y a aucun changement.

Il indique que le Préfet a autorisé la modification des statuts de la C.C.L.V.A..

Il indique que les dossiers de subvention D.E.T.R. doivent être déposés avant le 30 Janvier 2012. Aucun dossier ne sera déposé cette année, le projet d'agrandissement de l'école maternelle n'étant pas suffisamment avancé.